

## Communiqué de presse

24 août 2017 - N° 20

### SCOR ouvre un bureau de représentation de SCOR Global P&C SE au Kenya

Faisant suite à l'autorisation préliminaire accordée en avril 2016, l'Autorité de réglementation des assurances au Kenya (l'« IRA ») a confirmé qu'elle autorisait l'ouverture d'un bureau de représentation de SCOR Global P&C SE à Nairobi. Cette nouvelle structure, opérationnelle à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, sera dirigée par Christian Ramamonjisoa. Elle apportera un soutien aux activités commerciales de SCOR en Afrique de l'Est.

La création de ce bureau de représentation au Kenya s'inscrit dans le plan stratégique « Vision in Action » du Groupe, qui vise un développement et une consolidation des implantations de SCOR dans le monde, conformément à un modèle économique reposant sur la proximité avec ses marchés et avec ses clients. Elle témoigne clairement de l'engagement du Groupe sur les marchés d'Afrique, un continent sur lequel SCOR est présent depuis plus de 40 ans.

Le nouveau bureau de représentation au Kenya constituera la vitrine et le fer de lance commercial du savoir-faire, des capacités et des services de SCOR Global P&C en Afrique de l'Est, dans l'optique d'améliorer sa contribution au développement des marchés de la région.

**Victor Peignet, Directeur général de SCOR Global P&C, déclare :** « *Nous nous réjouissons d'avoir obtenu de la part de l'Autorité kenyane de réglementation des assurances l'autorisation d'ouvrir un bureau de représentation de SCOR Global P&C à Nairobi. Ce nouveau bureau nous permettra d'améliorer la diffusion de nos solutions sur mesure pour nos clients d'Afrique de l'Est et d'apporter des réponses adaptées à l'évolution de leurs besoins.* »

\*

\* \*

#### Contacts

**Marie-Laurence Bouchon**

Directrice de la Communication

**+33 (0)1 58 44 75 43**

[mbouchon@scor.com](mailto:mbouchon@scor.com)

**Ian Kelly**

Directeur des Relations Investisseurs

**+44 203 207 8561**

[ikelly@scor.com](mailto:ikelly@scor.com)

<http://www.scor.com/>

Twitter: [@SCOR\\_SE](https://twitter.com/SCOR_SE)

## Communiqué de presse

24 août 2017 - N° 20

### Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence 2016 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 3 mars 2017 sous le numéro D.17-0123 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».